

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2010025

Signataire : ABW/PC/MD

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de diverses commissions

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°74 du 29/03/2008, n°104 et n°105 et n°106 du 14/04/2008 nommant Mme KELEBE, conseillère municipale, pour représenter la Commune au sein de diverses commissions,

Considérant le décès de Mme KELEBE survenu le 9 juillet 2010,

Considérant que Mme KELEBE doit être remplacée dans les diverses commissions où elle siégeait pour représenter la Commune.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE les représentants du conseil municipal en remplacement de Madame Annike KELEBE au sein des conseils suivants :

- **Lway-Dario MALEME** au conseil d'école de l'école maternelle Gérard Philipe.
- **Mounia HARKATI** au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers (CCAS).
- **Lway-Dario MALEME** conseil de quartier Sadi Carnot / Firmin Gémier (titulaire).
- **Benoît LOGRE** au conseil d'administration des Seniors d'Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué